

Flash FFAM N° 129 – 26 octobre 2013

☎ : 09 77 631 165 - ✉ : ffam@moulinsdefrance.org 🌐 : www.moulinsdefrance.org

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM www.moulinsdefrance.org sur le site de votre association
Flashs précédents disponibles en ligne sur le site de la FFAM <moulinsdefrance.org> (onglet Actualités menu horizontal de la page d'accueil)

Nouvelles de la FFAM

prochain CA le 30 novembre, prochain bureau le 25 janvier

Afin d'assurer le maximum de sécurité et des délais écourtés des transactions, les associations et les membres individuels sont invités à mettre en place un système de règlements par virement sur le c/c de la FFAM

Banque 30003 Agence 03340 N° de compte : 00050562499 Clé 34

IBAN : FR76 30003 03340 00050562499 34 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

merci de veiller à bien préciser l'**origine** (identité ou sigle) et le **libellé** du motif du virement pour une identification correcte.

En cas de règlement par chèque se conformer aux informations fournies sur le bulletin adéquat pour le circuit si non précisé envoyer le courrier à la présidente.

Fonds d'interventions : Payez moins d'impôts en sauvant nos moulins !

Compte tenu des besoins actuels estimés en fonction des recours à venir contre les arrêtés de classements des cours d'eau, il est nécessaire que la solidarité continue de mobiliser des fonds importants. La FFAM remercie les nombreux particuliers et toutes les associations qui ont déjà fait un versement permettant que les premiers recours puissent être déposés. www.moulinsdefrance.org/doc/Fonds.pdf Vous recevrez un reçu qui vous servira d'attestation de déductibilité du don (selon loi de finances en vigueur) tresorier@moulinsdefrance.org

Revue Moulins de France dernier n° paru le n°96 de octobre, si vous ne l'avez pas reçu vérifiez votre abonnement ! Signalez-nous un éventuel changement d'adresse. Faites la promotion de la revue...

Tarifs 2014 : INFO IMPORTANTE EN VUE DE L'EDITION DE VOS APPELS A COTISATION 2014

L'Abonnement à la revue Moulins de France (4 n° de l'année civile) passe de 17,50€ à 18,50€ pour un adhérent d'une association affiliée ou un membre individuel (30€ pour les non membres). Prix au n° 8,50€.

Pour commander les n° anciens cf [Sommaires des séries annuelles](#) (dans le menu vertical gauche de cette page).

Action promotionnelle. A compter du n° 97 de janvier 2014, notre revue Moulins de France consacrera une page à la promotion des diverses activités pouvant s'exercer dans les moulins, notamment hôtel, restaurant, chambre d'hôtes, gîte rural, musée, ou tout autre exemple de mise en valeur d'un site ou d'une marque commerciale ayant son siège dans un moulin. Les annonceurs intéressés sont invités à faire parvenir dès maintenant leurs projets publicitaires par mail à la présidente. Pour une insertion de 1/8e de page soit un encadré de 8x6,5 cm (format PDF) publié sur les 4 n° de l'année civile, avec lien du site FFAM vers le site web de l'annonceur, le tarif défini lors du CA du 31 août sera de 400 €. Pour 5 € de plus, la commande d'un encart sur l'édition papier donnera droit à une insertion dans une nouvelle rubrique du site web de la FFAM. Nous recherchons un bénévole pour la mise en place et le suivi de cette rubrique... Toute proposition d'encart sera examinée avec bienveillance, mais le rédacteur se réserve la faculté de filtrer les textes proposés.

Le rédacteur de Moulins de France recherche bénévole maîtrisant le logiciel Excel et disposant d'un peu de temps libre pour la saisie ponctuelle d'un tableau-inventaire. L'auteur sera cité pour son travail lors de sa publication dans la revue. Contact : andre.coutard@wanadoo.fr

Edition 2013 du concours « Nos moulins ont de l'avenir », 14 dossiers dont 10 satisfaisant aux exigences du règlement du concours ont été examinés par le jury réuni à Paris le 26 septembre sous la présidence de Georges Dumenil, président de Maisons Paysannes de France, et composé de 2 représentants de la FFAM (Annie Bouchard et Marcel Caron), 2 représentants de la Fondation du Patrimoine et 2 de la FDMF. La FFAM adresse ses félicitations à tous les candidats et spécialement aux 2 lauréats : [le moulin à vent de Bertoire à Lambesc \(13\)](#) et le moulin à vent de la Torre à Clairà (66). La remise des prix d'un montant de 5 000 € chacun, financés par la Fondation du Patrimoine aura lieu à Paris, lors d'une manifestation commune organisée dans le cadre du Salon des Maires, Parc des Expositions de la Porte de Versailles, mercredi 20 novembre à 14h, sur le stand de la Fondation du patrimoine, stand 53, allée G Pavillon 2.1.

Les Journées des Moulins n'ont pas changé de dates !!! Elles ont toujours lieu traditionnellement le 3^e WE de juin, ainsi que le fêtaient jadis les meuniers ! La 20^e édition sera les 14 et 15 juin 2014 en partenariat avec les Journées du Patrimoine de Pays sur le thème Lumière et couleurs, comme en 2013 la FFAM propose à tous ceux qui le souhaitent d'intégrer dans la manifestation le vendredi 13 pour accueil des scolaires. Inscriptions de début janvier jusqu'à fin mars.

Le congrès 2014 sera organisé par l'ARAM Provence, il se tiendra à Draguignan (Var) du 2 au 4 mai.

Manifestation de référence, la 19^e édition du Salon International du Patrimoine Culturel se tiendra du 7 au 10 novembre à Paris, au Carrousel du Louvre. Venez rencontrer les 320 exposants du salon qui œuvrent pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine : restaurateurs, artisans d'art, architectes, institutionnels, collectivités territoriales, associations, écoles, éditeurs... Le thème 2013 : « Patrimoine et territoires » est au cœur des débats de société actuels autour de la préservation de notre héritage culturel local, national et international. Cette édition sera celle de la mise en avant des régions et des territoires grâce au patrimoine culturel, bâti ou non bâti, matériel ou immatériel, une ressource historique ancrée dans les espaces qui s'inscrit comme une dimension essentielle du développement économique des territoires. Tous les acteurs territoriaux seront représentés : les territoires administratifs (régions, collectivités...), les territoires économiques (bassins de matières, pays...) et les territoires culturels (routes et itinéraires). Rencontres, démonstrations, conférences parleront du patrimoine local, national et international, celui des itinéraires culturels à travers les pays. Quatre jours pour s'informer, découvrir, regarder, apprécier, s'émerveiller et acquérir ! Tarif : 11€ PASS1journée (étudiants, groupe de 10 personnes et plus, 5€) ; 14€ PASS 4 jours ; Moins de 12 ans gratuit. De 10h à 19h (dimanche 10h - 18h). **Abonnez-vous à la Newsletter du Salon !** Venez retrouver la FFAM Salle Gabriel STAND C14... Professionnels du patrimoine, propriétaires d'un moulin, membres de la FFAM, connectez-vous sur <http://tinyurl.com/PAT13FFAM>, le code privilège <PAT13FFAM> vous permettra de télécharger votre badge d'accès au salon ! **Programme des conférences.**

Application du L 435-5. Un adhérent de la FFAM a découvert par hasard, en consultant l'affichage de sa mairie, que le droit de pêche concernant une partie de ses rives était cédé à la société de pêche. Il s'est étonné auprès du maire de n'avoir jamais été informé personnellement. Celui-ci lui a répondu que la procédure ne prévoyait qu'affichage municipal et insertion dans les annonces officielles avant enquête publique. Procédure sournoise et brutale mais... réglementaire. Un grand nombre d'entre nous est susceptible d'être concerné à plus ou moins brève échéance. Les travaux entrepris par une collectivité peuvent être : enlèvement des embâcles, restauration de frayères, de berges, de la ripisylve, reméandrage, etc... La cession du droit de pêche ne s'applique que si les fonds publics sont majoritaires, mais la plupart du temps les riverains ne sont ni consultés, ni sollicités ! Il va de soi que la cession du droit de pêche qui se traduit par la présence de tiers inconnus à proximité de mécanismes et d'ouvrages fragiles, coûteux et dangereux, n'a pas la même signification pour une terre agricole que pour les parcelles jouxtant un moulin. ***L'usinier n'est pas un riverain comme les autres.*** C'est pourquoi nous voudrions rédiger un argumentaire dont nos adhérents pourraient s'inspirer pour manifester leur point de vue auprès du syndicat de rivière quand cela se peut, et en tout état de cause au moment de l'enquête publique de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général). A cette fin, nous avons besoin de connaître les expériences vécues par des propriétaires de moulins déjà frappés par l'application de cet article L 435-5. **Texte intégral en pdf avec Annexe clic ici.** Pourriez-vous recenser ceux de vos adhérents concernés et les solliciter afin qu'ils nous communiquent leurs coordonnées (la confidentialité sera respectée pour tous ceux qui le souhaiteront). **Claude Beauvais** centralisera les renseignements, il se tient à votre disposition pour plus d'infos : tél : 02 54 77 25 03. *NB Cette servitude de 5 ans, reconductible, impactera le bien lors de sa cession. S'il a survécu à l'arasement du seuil, il court le risque de rejoindre les sites abandonnés...*

Au service des propriétaires de moulins et d'étangs **Environnement XM Coop** Bureau d'Études d'ingénierie spécialisé dans la mise aux normes des ouvrages liées aux contraintes de la continuité écologique (art L 214-17 et 432-6 du Code de l'Environnement). **L'éthique d'EXM Coop** : éviter les devis exorbitants fondés uniquement sur une hypothétique petite subvention. Notre approche consiste à rechercher le meilleur rapport qualité/prix tant dans la conception des aménagements que dans la réalisation des travaux. Traitement du dossier et du chantier de A à Z : élaboration du dossier, demande d'autorisation, conception technique, devis, maîtrise d'œuvre et surveillance des travaux. **Marc Prido, Administrateur, Directeur France** à Les Essarts le Roi (78) 06 24 27 95 94 / 01 30 88 91 88

*Il est demandé aux propriétaires de moulins à eau de ne pas s'adresser par écrit ou oralement à la DDT ou à l'ONEMA sans avoir un soutien juridique compétent = **rappel de la nécessité du dossier « Carte Grise » !***

Le Moulin du mois, en page portail du site web de la FFAM (+ lien vers son site sur bouton « Coup de cœur »). En octobre **Signez la pétition contre l'arasement de la digue de Mazerolles (86) !**

La « **continuité écologique des cours d'eau** » : France Inter, Chronique Planète environnement du dimanche 20 octobre, **clic ici** ou **www.moulinsdefrance.org/doc/2013_1020_Inter.mp3**

Encart FFAM Annuaire des cadres parution septembre 2013

IGN un site pour consulter les très beaux profils en long de rivière dressés par les services de l'Etat au XX^e siècle.

Diaporama sur le potentiel hydroélectrique à votre disposition **ici - **La Lettre aux élus est toujours d'actualité...****

Pour un plus juste équilibre dans le soutien aux ENR, pour la défense de l'hydraulique, la FFAM soutient le moratoire de l'éolien terrestre [des VMF avec l'ensemble des associations nationales de sauvegarde du patrimoine](#)

Route des Moulins Particulier ou association locale, votre moulin mérite d'être présenté sur la Route des Moulins. Nous faire parvenir par mail 10 à 20 lignes de texte + 1 ou 2 photos, un lien sera établi vers votre site web, en réciprocité il vous sera demandé d'établir un lien vers le site de la FFAM www.moulinsdefrance.org

"Je collecte pour vous tous les documents permettant d'apporter la preuve que vous êtes en droit d'exploiter la force hydraulique résultant du fondé en titre de votre prise d'eau" Cabinet généalogique Isabelle Malfant-Masson, 13 cours Victor Hugo 43000 Le Puy-en-Velay [Courriel](#) Tél 04 71 02 61 17, compétence nationale. [Site](#)

à consulter absolument... www.moulinsdefrance.org/doc/lectures.htm (actualisation permanente)

LECTURES

retrouvez-les sur www.moulinsdefrance.org/ffam/newpublication.html

Droit des cours d'eau : la transposition de la directive cadre sur l'eau en droit français - Mémoire de Soledad Lembourg à télécharger ici. Cf analyse : www.juristes-environnement.com/article_detail.php?id=1353

Droit des cours d'eau par Soledad Lembourg : fichier PPT à télécharger.

Saint-Affrique et ses moulins. L'eau qui travaille. 12 siècles d'histoire industrielle, par Jean-Pierre Henri Azéma. Docteur en géographie et aménagement du territoire ; diplômé de l'Université Paris IV Sorbonne et du Conservatoire National des Arts et Métiers. Préface de Marie-Hélène Viala. Premier livre sur l'histoire de la ville de Saint-Affrique (Aveyron), l'auteur présente dans son ouvrage l'histoire des lieux et des hommes qui ont animé son économie au fil de l'eau. Moulins, filatures et autres usines, ancrés sur les berges de six rivières et ruisseaux, ont apporté richesse et prospérité à toute une communauté humaine et à tout un territoire durant près de 12 siècles. Saint-Affrique est la seule ville de ce département à être encore marquée physiquement par cette histoire ; de nombreux témoignages architecturaux, bien conservés, sont encore en place. Bilan, positif et prospectif, sur le parcours accompli par l'économie saint-affricaine durant cette longue période, ce livre comprend 2 parties : la présentation de l'histoire économique, sociale, technique, énergétique de Saint-Affrique depuis 1 200 ans ; les 59 moulins et usines recensés à ce jour. Ouvrage de plus de 400 pages, illustré de 351 documents exclusifs, photos actuelles, documents anciens, cartes, croquis et plans d'édifices (en couleur) de l'auteur. Tirage à 1 000 exemplaires. Prix souscription 29 €, prix 35 € après le 15 décembre 2013 (+ port 7 € si envoi postal). Chèque à libeller à SARL Imprimerie du Progrès et à adresser boulevard de la Résistance, 12400 Saint-Affrique.

Les moulins de l'arrondissement de Dunkerque, Tome 8, Cantons d'Hazebroucq, par Jean Bruggeman. Près de 200 p, nombreuses illustrations, cartes et plans. Impression noire et quadrichromie, sur papier semi-mat. Broché et cousu au fil de lin. Couverture cartonnée. Prix 60 € en souscription, 65 € après le 1er décembre 2013. Tirage limité à 200 exemplaires. A commander à ARAM Nord-Pas de Calais Rue Albert Samain. 59650 Villeneuve d'Ascq avec règlement à l'ordre de ARAM Nord-Pas de Calais. Tél 03.20.05.49.34 [Mail](#) Port 9,50€ (France métropolitaine), Europe 20€. Autres : consulter l'ARAM. Voir [Flash 127](#)

Moulins des Ardennes par monts et par vaux, de M.-F. Barbe, S. Laverdine, F. Parizel, [Ed. Terres Ardennaises](#). Préface Annie Bouchard. 232 p, format 21x30, octobre 2013. Prix : 38€ (+ port 4,15 €). Voir [Flash 127](#).

MANIFESTATIONS

retrouvez-les sur www.moulinsdefrance.org/ffam/manifestations.html

Colloque - Remise du prix national de l'édition 2013 « Entrées de ville et franges urbaines : territoires de reconquêtes », lundi 28 octobre 2013 au Palais du Luxembourg, siège du Sénat de 14h à 18h Salle Clémenceau. Lancé en 2000 par la Ligue Urbaine et Rurale (LUR), le concours des entrées de villes a pour objet de récompenser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre d'opérations exemplaires en matière de reconquête de franges urbaines. Pour l'Édition 2013, la remise du prix national est accompagnée d'un colloque afin d'échanger entre professionnels et élus sur ces projets urbains et paysagers. Les organisateurs souhaitent ainsi sensibiliser le public le plus large à la transformation de ces franges urbaines et à l'incidence de leurs évolutions sur les paysages, à travers la promotion des projets lauréats et l'échange d'expériences autour de ces réalisations exemplaires. Le colloque sera suivi de la remise des prix et d'un cocktail. C'est seulement à cette date que les prix des villes et maîtres d'œuvre seront dévoilés. [Programme](#).

Colloque Journées juridiques du Patrimoine le 2 décembre au Palais du Luxembourg « Le Patrimoine et l'environnement », organisé par Fédération Patrimoine-Environnement, [Réservez votre place.](#) - [Préprogramme](#).

Flash FFAM N° 129 - 26 novembre 2013

[Les meules à grain du Néolithique à l'an mille : technique, culture, diffusion](#), Colloque du 15 au 17 mai 2014.

Université de Reims Champagne-Ardenne, UFR Lettres et Sciences Humaines. L'analyse du matériel de mouture concerne les meules depuis leur extraction dans les carrières jusqu'à leur abandon sur les sites archéologiques. Dans la lignée de la table ronde de Saint-Julien-sur-Garonne en 2009, cette rencontre sera l'occasion de mettre en relation les acquis du Groupe Meule avec le reste de la communauté scientifique. Subdivisée en 5 sessions, elle fera essentiellement l'objet de synthèses : les meules en Champagne-Ardenne du Néolithique à l'an mille ; relations entre les matériaux meuliers et les typologies ; présentation d'études de carrières, d'ateliers et de reconstitutions de taille ; analyse statistique, multivariée et cartographique ; regards croisés sur les outils de mouture anciens en Europe et dans le monde méditerranéen jusqu'à l'an mille. Organisé par [GEGENA](#)², [INRAP](#), [CNRS](#). [Contact](#), voir [Flash 128](#)

"[Sous les ponts des Yvelines coule la Seine](#)", Mantes-la-Jolie (78), musée de l'Hôtel-Dieu, du 30 novembre 2013 au 24 mars 2014. Exposition présentée par le Conseil Général des Yvelines, organisée par les Archives départementales des Yvelines. Un article, fait en collaboration et signé Charlotte Fain (AD78) et Jacques Reynaud (FFAM), traitera des moulins flottants des Yvelines et en particulier de celui de Bougival.

[Sous les meules, le grain. Nourrir la ville de l'Antiquité à nos jours](#). Exposition du 18 avril 2013 au 17 janvier 2014, au musée ARCHÉA, Louvres (95). voir [Flash 123](#)

["Les eaux utiles en Trièves"](#) exposition à Mens (38) jusqu'au 30 novembre 2013. voir [Flash 115](#)

EDITIONS FFAM

Timbres Congrès 2013, un horizontal et un vertical. Prix du carnet de 8 : 10 € hors port (11,50 € port inclus).

Rappel: Les associations peuvent se procurer les ouvrages édités par la FFAM à un tarif rétrocession (minimum 5 exemplaires identiques), avec délivrance de facture. Tarifs sur demande ffam@moulinsdefrance.org, Brefs descriptifs sur www.moulinsdefrance.org/ffam/boutique.swf. Commandes à adresser, accompagnées de l'avis de virement bancaire (RIB sur [Bon de commande](#)) Les ouvrages cités non édités par la FFAM sont à commander en librairie.

BULLETINS DES ASSOCIATIONS REÇUS PAR LA FFAM

[Lettre d'information n°39 octobre 2013](#) Amis du Moulin de la Mousquère. Le moulin de la Mousquère en partie réhabilité. Les crues de juin avaient dévasté la prise d'eau et le canal d'alimentation. Les amis du moulin de la Mousquère ont retroussé leurs manches et l'ont remis en marche. Les visites ont ainsi pu reprendre dès le mois d'août. Mais il faudra encore beaucoup de bonnes volontés et des crédits pour restaurer l'arrivée d'eau...

[Le Courrier de l'Ariès \(37\) n°85 bulletin des Amis de l'Ariès, octobre 2013](#), Chantiers. Journée" des moulins. Le Douay. Le saviez-vous, L'Aulne glutineux. Le héron cendré.

Moulins d'hier et d'aujourd'hui, publication de l'Association régionale des Amis des moulins des Pyrénées centrales, n°46 septembre 2013. Moulin de Houeganac. CR Journée des moulins. CR AG FFAM 2013 (extraits de la revue Moulins de France). Renouvellement des abonnements 2014.

Moulins & Rivières de la Sarthe, n°91, octobre 2013 Le mot du président Arsène Poirier. Edito de J-P Sivadier. Le comice agricole de Fresnay-sur-Sarthe, JP Corbeau. Le comice agricole du Bailleuil, P Coiffé. Samedi 14 septembre, sortie dans le Perche ornais : sale temps pour les voyageurs ! Notre petite entreprise ne connaît pas la crise, 2013 sera un excellent millésime ! Lutte contre les inondations, réfection du clapet au barrage de la Lande à Vivoin, A Poirier. Producteurs d'électricité : le bon choix ! Ponce-sur-le-Loir... l'histoire va continuer. Le moulin polonais de Sanok, J-P Sivadier. Des amis nous ont quittés. Le moulin et le droit coutumier dans le Maine, A Coutard. Au moulin de Mervé à Luché-Pringé, travaux en tous genres, par P Coiffé... La quintaine d'eau, A Souday. La nouvelle roue du moulin de Boisard à Oizé... Elle tourne ! par J-P Sivadier. Ils ont une nouvelle vie ces moulins qui vous ouvrent leur porte. La longue histoire du Vieux moulin de Neuville, J-P Sivadier. La politique de soutien aux énergies vertes... épinglée par la Cour des Comptes ! par A Weil-Barais. Festivités de l'été dans le bassin du Loir... La gestion des clapets sur le Loir... A Weil-Barais. SAGE du bassin versant du Loir, A et J Weil. Réchauffement climatique... Si tout ça c'était des menteries... Barrage en sursis (Mazerolles)... pourra-t-on le sauver ? Balayer les infrastructures archéologiques d'un revers de main sur l'autel de l'écologie ne serait que fantasmer un monde disparu.... D'après V Joineau. Surprise en Sarthe amont l'eau devient plus claire, par J-P Sivadier...

La Carte de France des Moulins. Pour connaître les coordonnées des associations affiliées FFAM ou du correspondant FFAM cliquez sur www.moulinsdefrance.org/reseau/departements.swf ou www.moulinsdefrance.org/reseau/liens.html

Vérifiez vos coordonnées, pensez à nous signaler tout changement, oubli ou erreur éventuels, merci.

Statuts et Règlement intérieur de la FFAM en ligne sur www.moulinsdefrance.org onglet «Administration», boutons en bas à droite.

Le contrat d'assurance RC est en ligne www.moulinsdefrance.org/Encours/contrat_assurances.pdf

Pour commander des n° anciens (cf sommaires) de la revue Moulins de France www.moulinsdefrance.org/ffam/mdf.html

DANS CE FLASH TOUS LES MOTS OU GROUPES DE MOTS SOULIGNES BLEU OUVERTENT UN SITE OU UN DOCUMENT

Responsables d'associations, reproduisez ces informations sur votre propre bulletin... Echangez vos bulletins...